

## ASSEMBLEE DE CORSE

### DELIBERATION N° 06/46 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE AUTORISANT LA SIGNATURE DES AVENANTS AUX MARCHES RELATIFS A LA MISE EN SURETE DE L'HÔTEL DE REGION

SEANCE DU 24 MARS 2006

L'An deux mille six et le vingt quatre mars, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

ALIBERTINI Rose, ANGELI Corinne, ANGELINI Jean-Christophe, BIANCARELLI Gaby, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, COLONNA-VELLUTINI Dorothée, DELHOM Marielle, DOMINICI François, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José, GORI Christiane, GUAZZELLI Jean-Claude, GUERRINI Christine, GUIDICELLI Maria, LECCIA Jean-Pierre, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MARTINETTI Jean-Charles, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOZZICONACCI Madeleine, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, PROSPERI Rose-Marie, RICCI Annie, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SISCO Henri, STEFANI Michel, SUSINI Marie-Ange, TALAMONI Jean-Guy

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

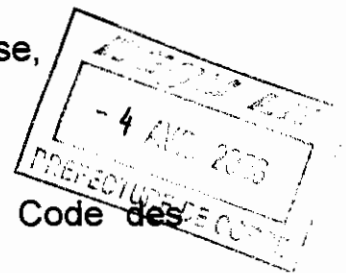
M. ALBERTINI Jean-Louis à M. de ROCCA SERRA Camille  
Mme ALBERTINI-COLONNA Nicolette à Mme COLONNA-VELLUTINI Dorothée  
M. ALESSANDRINI Alexandre à M. DOMINICI François  
Mme ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique à M. GUAZZELLI Jean-Claude  
M. BIANCUCCI Jean à M. TALAMONI Jean-Guy  
Mme BIZZARI-GHERARDI Pascale à Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette  
M. CECCALDI Pierre-Philippe à Mme LUCIANI-PADOVANI Hélène  
Mme COLONNA Christine à Mme NIVAGGIONI Nadine  
M. MARCHIONI François-Xavier à M. CHAUBON Pierre



Mme NATALI Anne-Marie à Mme SUSINI Marie-Ange  
 M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme MATTEI-FAZI Joselyne  
 Mlle PIERI Vanina à M. LUCIANI Jean-Louis  
 Mme RICCI-VERSINI Etiennette à M. LECCIA Jean-Pierre  
 Mme SCIARETTI Véronique à Mme PROSPERI Rose-Marie  
 Mme SCOTTO Monika à Mme RICCI Annie  
 M. SIMEONI Edmond à M. ANGELINI Jean-Christophe.

### L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86-16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le Code Général des Collectivité Territoriales,
- VU** le décret n° 2004-15 du 7 janvier 2004 portant Code des Marchés publics,
- VU** les marchés n° 131 et 132/PA/05-DIB passés, selon la procédure adaptée, avec les entreprises FM BAIES et ATS pour la mise en sûreté de l'Hôtel de Région,
- VU** la délibération n° 05/21 AC du 24 février 2005 adoptant le BP 2005,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission des Finances, de la Planification et des Affaires Européennes,



**APRES EN AVOIR DELIBERE****ARTICLE PREMIER :**

**HABILITE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer les avenants n° 1 relatifs :

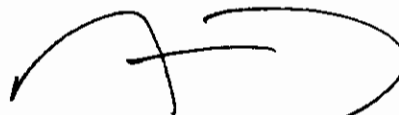
- au marché N° 131/PA/05-DIB passé avec l'Entreprise FM BAIES pour un montant de **2 775,60 € TTC** portant le total à 75 359,16 €,
- au marché N° 132/PA/05-DIB passé avec l'Entreprise ATS pour un montant de **6 976,80 € TTC** portant le total à 96 849,00 €.

**ARTICLE 2 :**

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 24 mars 2006

Le Président de l'Assemblée de Corse,



Camille de ROCCA SERRA

